



Maladie professionnel ou invaliditee

Par **Gahery valerie**, le **29/11/2016** à **00:00**

Bonsoir, je suis actuellement en arrêt maladie professionnel suite à une opération d'un bras puis au bout de 3 ans ne récupéré pas et mon médecin veut demander l'invalidité car se soit chirurgien ou médecin du travail je ne peu pas reprendre mon travail mais suite à un appel téléphonique une personne ma dit que si j'étais en maladie professionnel je ne pouvait pas demander l'invalidité .je ne sait pas quoi faire car je ne peu reprendre aucun travail car mes bras me font trop souffrir merci d'avance de me répondre car je ne sais pas quoi faire

Par **DRH juriste**, le **08/12/2016** à **16:19**

Bonjour,

La question d'une mise en invalidité ou de son équivalent (suite à un accident du travail ou une maladie professionnel) ne se pose qu'à l'issue de la période d'arrêt de travail indemnisé. Un salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une rente d'incapacité permanente de travail. Voir avec le médecin conseil de la sécurité sociale si vous êtes salarié.

Par ailleurs se pose simultanément la question de l'inaptitude à reprendre l'emploi précédemment occupé. Voir le médecin du travail.

Si vous êtes inapte à votre poste, vous devrez soit être reclassé, soit licencié pour inaptitude. Bien cordialement.